

Rapport d'activité 2014



Rédaction : Laetitia DAVID

21 mai 2015

LES PENSIONS DE FAMILLE « MAISONS RELAIS COLBERT & JASON »
SONT DES ÉTABLISSEMENTS GÉRÉS PAR L'ASSOCIATION SOS FEMMES ACCUEIL
BP 72 – 52102 SAINT-DIZIER CEDEX

Tél. Colbert : 03.25.06.67.25 – Tél. Jason : 03.25.55.15.50
Email : maison.relais@sosfemmes.com

A noter :

Les maisons relais ont repris depuis quelque temps maintenant leur ancienne dénomination qu'était « pension de famille ». Afin de faciliter le travail avec les partenaires et pour le côté pratique, nous avons choisi cependant de conserver notre nom initial et précisons simplement en bas de pages et documents :

les Pensions de Famille « Maisons Relais Colbert & Jason » ...

SOMMAIRE

SOMMAIRE

INTRODUCTION.....	page 5
1. Commission d'admission.....	pages 6 et 7
o membres	
o nombre de commissions d'admission	
o taux de présence	
o nombre de dossiers présentés	
o dossiers refusés	
2. Gestion locative.....	pages 7 et 8
o nombre d'entrées	
o nombre de sorties	
o taux d'occupation	
o taux de recouvrement des créances	
3. Public.....	pages 8 et 9
o sexe	
o âge	
o type de revenus	
o parcours résidentiel	
o nombre de problèmes psychiatriques	
4. Vie quotidienne.....	pages 10 et 11
o utilisation des parties communes	
o entretien des parties communes	
o entretien des logements	
o notes particulières : visites, respect autrui, nuisances, etc	
5. Animations.....	pages 11 et 12
o activités proposées (domaines : santé, loisirs, sport, culturel, autres)	
o nombre d'activités	
o taux de participation du public	
o partenaires mobilisés sur l'animation	
o résultats	
6. Partenaires (hors animation).....	page 13
o partenaires introduisant une demande d'admission	
o partenaires réalisant l'accompagnement social des résidents	
o autres partenaires et types de partenariat	
o résultats	
CONCLUSION.....	page 14

Glossaire

ANNEXES

INTRODUCTION

La Maison Relais Colbert a ouvert ses portes le 2 février 2009. Elle a vu naître sa petite sœur, la Maison Relais Jason, 3 ans après, en février 2012. Toutes deux s'intègrent dans un environnement et sur un territoire dont le besoin n'est plus à prouver.

A Colbert, vingt-cinq logements accueillent 25 résidents : « des personnes à faible niveau de ressources, dans une situation d'isolement ou d'exclusion lourde, et dont la situation sociale et psychologique, voire psychiatrique, rend impossible à échéance prévisible leur accès à un logement ordinaire.

L'établissement ne s'inscrit pas dans une logique de logement temporaire mais bien d'habitat durable, sans limitation de durée, offrant un cadre semi-collectif valorisant la convivialité et l'intégration dans l'environnement social. »

A Jason, vingt logements accueillent 20 résidents, sur le même fonctionnement. Le projet de cet établissement se nuance toutefois quelque peu. En effet, cette nouvelle structure se transforme en résidence accueil, une modalité de maison relais. Le concept a été créé pour adapter les maisons relais aux spécificités des personnes en situation de handicap psychique.

Et pour ce faire, des conventions sont passées avec le secteur psychiatrique d'une part, et un service d'accompagnement de type SAVS ou SAMSAH d'autre part, afin d'assurer la continuité des soins et l'accompagnement social nécessaires à ce public.

Quatre intervenants sociaux sont mutualisés entre les deux maisons relais de Saint-Dizier. Gestion locative, animation, entretien technique dans les logements, vie quotidienne ainsi que coordination de l'accompagnement social qui lui est toujours assuré par les services demandeurs et/ou compétents : Circonscription d'action sociale et CCAS en majorité, et plus récemment services d'accompagnement à la vie sociale (SAVS).

Une réelle dynamique partenariale a pu se mettre en place avec ces services et l'ensemble des acteurs de notre quotidien. A ce jour, nous n'avons de cesse de nous faire connaître à ces derniers, le taux de remplissage à Jason n'étant pas encore à son maximum. Nous n'avons toujours pas baissé les bras !

Découvrons ensemble les points marquants de cette année 2014 pour les Maisons Relais Colbert & Jason, notamment concernant :

- la procédure d'admission, la commission d'admission, le nombre de dossiers présentés, les refus également ;

- les financements, la gestion locative : nombre d'entrées et de sorties, taux d'occupation, ainsi que le taux de recouvrement des créances ;

- le public accueilli dans les structures et ses caractéristiques : sexe, âge, type de revenus, parcours résidentiel, problèmes psychiatriques ;

- la vie quotidienne des usagers, tant au niveau de l'utilisation des parties communes que de l'entretien des logements ;

- les animations des Maisons Relais, avec les activités proposées, la participation du public et les partenaires mobilisés ;

- les partenaires sociaux, introduisant une demande d'admission ou encore réalisant l'accompagnement social.

Nous finirons par conclure cette année en quelques mots...

1. Commission d'admission

La procédure d'admission prévoit qu'un dossier de demande d'admission soit complété par le service demandeur. Il s'agit du dossier unique de demande d'hébergement et/ou de logement adapté mis en place par le Service Intégré d'Accueil et d'Orientation (SIAO) de la Haute-Marne. Il est téléchargeable sur le site internet de l'association (sosfemmes.com).

Une fiche concernant l'accompagnement social en cas d'admission en maison relais, toujours aussi importante, permet de préciser les acteurs qui graviteront autour de la personne accueillie.

Lorsque le dossier est recevable, alors le candidat est rencontré par la coordinatrice des Maisons Relais qui lui présente les conditions de vie dans les établissements. A la condition que le candidat adhère au projet, le dossier est porté devant la commission d'admission pour décision finale.

La commission fonde son avis essentiellement sur les critères suivants :

- ✓ l'autonomie du candidat dans les actes de la vie quotidienne ;
- ✓ son souhait de vivre dans un contexte semi-collectif ;
- ✓ l'acceptation par le candidat du règlement de fonctionnement des Maisons Relais et de l'accompagnement social, médical et/ou psychologique réalisé par le service demandeur et les partenaires extérieurs ;
- ✓ l'équilibre de peuplement des Maisons Relais.

Si le dossier est validé par la commission d'admission, le candidat est alors invité avec son référent à visiter les locaux de l'établissement qu'il intégrera. Il signe lors de l'entrée dans les lieux le contrat d'occupation et l'état des lieux, et prend connaissance du règlement de fonctionnement qui lui est remis accompagné du livret d'accueil et de la Charte des droits et libertés.

Dans certains cas, un contrat d'engagement moral peut être annexé au contrat d'occupation du résident notamment lors de l'accueil de résidents qui s'inscrivent dans un parcours résidentiel.

La commission d'admission est composée de :

- ✓ un représentant de l'OPH de Saint-Dizier ;
- ✓ un représentant du CCAS de Saint-Dizier ;
- ✓ un représentant du Conseil Général de la Haute-Marne (Circonscription d'action sociale) ;
- ✓ la coordinatrice des Maisons Relais Colbert & Jason ;
- ✓ le directeur de l'association SOS Femmes Accueil, gestionnaire de l'établissement ;
- ✓ la coordinatrice du SIAO52.

(cf. annexe 1 – pages 18 et 19 : commissions d'admission)

Au total, 52 commissions d'admission se sont réunies depuis la première en 2008. L'année 2009 a été celle de la montée en charge de Colbert, avec quasiment une commission par mois ; alors que 2010 et 2011 ont été les années de fonctionnement au complet. Un certain turn-over avait alors pu être constaté, nécessitant une convocation des membres 4 à 5 fois durant l'année.

Depuis 2012, nous notons une moyenne de 8,67 commissions d'admission par an, avec notamment 7 commissions en 2014 et déjà 4 depuis début 2015 ! En effet, Jason n'étant pas complète, et au vu des sorties à Colbert, des candidatures peuvent encore nous être envoyées.

Les membres de la commission sont tous présents dans 88,1% des cas en 2014, contre 83,99% en 2013, ce qui représente tout de même un bel investissement de la part des partenaires qui y participent et la composent.

185 dossiers ont été présentés au total, dont certains à plusieurs commissions lorsqu'ils sont mis en attente, que la situation soit approfondie par exemple ou que certaines conditions soient remplies avant qu'un avis favorable puisse être donné (stabilisation de la situation ; mise en place d'une TISF ; etc).

21 ont été instruits en commission en 2014, soit 11 de moins qu'en 2013.

Sur la totalité des dossiers, 59 ont été refusés, dont 12 en 2014. Certains nécessitaient un accompagnement social qui n'était pas mis en place ou pas assez étayé, alors que d'autres candidats n'avaient pas le profil « maison relais » ; ils recherchaient simplement un logement à moindre coût sans avoir besoin de la spécificité des services offerts par une maison relais. Il arrive encore pour d'autres que nous restions sans nouvelles des candidats et que les dossiers soient annulés. Nous notons des candidatures d'un public jeune de moins de 25 ans (voire moins de 20 ans) pour lequel il est difficile de trouver une solution.

2. Gestion locative

(cf. annexe 2 – pages 22 et 23 : gestion locative)

Quant à l'exploitation courante, les Maisons Relais sont financées par la redevance, d'une part, et l'Etat, d'autre part.

Les résidants ouvrent droit à l'Allocation Personnalisée au Logement (APL). Ils doivent au gestionnaire une redevance et, en pratique, règlent le résiduel non couvert par l'APL entre le 1^{er} et le 10 de chaque mois.

Le montant de la redevance comprend les charges qui intègrent l'eau, l'électricité, le chauffage, ainsi que l'assurance habitation, l'amortissement du mobilier et les services rendus.

Dans la majorité des cas, des demandes d'aide de type FSL sont réalisées par les référents sociaux pour la caution. Le premier mois de loyer ouvre droit à l'APL.

◇ Colbert

En 2014, les effectifs de la Maison Relais Colbert étaient au complet au premier semestre.

Tout comme en 2013, 4 sorties sont notées sur l'année :

- un résidant trouvé par l'équipe dans son logement, décédé des suites de ses problèmes de santé liés à une consommation excessive d'alcool. A ce jour, le logement est toujours en cours de réfection ;
- un résidant qui s'en est allé vivre chez sa sœur, dans un autre département. Il vivait là depuis 2 ans, et venait du CHRS ASLO. Le logement a pu être réattribué rapidement ;
- un autre résidant trouvé encore par l'équipe dans son logement, des suites d'une autothanasie. Cette journée a été particulièrement traumatisante pour la structure et l'équipe. Il a par ailleurs été très complexe de trouver une entreprise qui prendrait en charge le nettoyage du logement. Des solutions ont pu être trouvées et le logement a été réattribué depuis ;
- un dernier qui a été condamné à 5 ans d'emprisonnement. Le logement a été libéré et réattribué.

Concernant le règlement des redevances sur l'année 2014, il reste très bon à la Maison Relais Colbert, atteignant les 95%. De façon générale, nous ne laissons pas de cumuls de dettes importants sans le signaler aux partenaires qui ont en charge l'accompagnement social.

Nous pouvons ajouter que 6 résidants sur 25 (soit un peu moins d'un quart) bénéficient d'une mesure de protection (mesure d'accompagnement judiciaire, curatelle renforcée) et que ce sont donc les organismes adéquats qui réalisent les paiements chaque mois ou supervisent le bon déroulement de ces derniers.

Le mode de paiement privilégié reste en espèces. Quelques tentatives de paiement par virement automatique ont été réalisées mais n'ont pas été pérennes.

◇ Jason

Si Colbert est une structure pour laquelle nous n'avons jamais rencontré de difficultés en ce qui concerne le remplissage, il reste plus difficile en ce qui concerne Jason. En 2013 et 2014, nous n'avons pas cessé nos efforts afin de remplir la structure.

Nous avons pu maintenir 17 logements occupés sur 20 jusqu'au mois d'avril. Cependant, malgré 3 entrées

dans les lieux, nous notons 5 sorties, soit une de plus qu'en 2013 :

- un résidant qui s'est tourné vers un logement autonome et qui n'a été accueilli en Maison Relais que de façon transitoire ;
- une résidante qui est allée vivre chez son ex-compagnon. Cette décision a été prise en parallèle d'une dette à nous régler des suites d'une baisse d'APL. Il s'agissait d'une personnalité complexe à prendre en charge dans le collectif ;
- un autre résidant qui s'est tourné vers le logement autonome. Il s'était fermé à l'accompagnement de nos services et avait dégradé le logement ;
- une résidante pour qui nous avons rompu le contrat d'occupation. Nous l'avons ré-orientée en CHRS. Suite à une certaine vulnérabilité, nous avons déploré nuisances, squats et dégradation du logement. La facture d'état des lieux de sortie a dépassé les 700 euros ;
- une dernière, retrouvée décédée dans son logement par l'équipe. La cause du décès reste inconnue mais d'origine naturelle.

Concernant le règlement des redevances sur l'année, il s'élève à 97%, soit 10 points de plus qu'en 2013 !

Précisons que 4 résidants sur 14 (soit environ un quart) bénéficient d'une mesure de protection sous forme de curatelle ou de tutelle et que ce sont donc les organismes adéquats qui réalisent les paiements chaque mois ou supervisent le bon déroulement de ces derniers.

Le mode de paiement privilégié reste en espèces.

3. Public

(cf. annexe 3 – pages 25 à 30 : résidants)

Le public accueilli aux Maisons Relais Colbert et Jason est mixte : il s'agit d'hommes ou femmes seuls, répondant aux critères réglementaires c'est à dire à faible niveau de ressources, dans une situation d'isolement ou d'exclusion lourde et dont la situation sociale et psychologique, voire psychiatrique, rend impossible à échéance prévisible leur accès à un logement ordinaire.

◇ Colbert

Malgré les entrées et sorties que nous avons eu au cours de l'année, nous avons toujours une majorité d'hommes (2/3 d'hommes ; 1/3 de femmes).

Par ailleurs, nous pouvons noter que les tranches d'âge les plus représentées à la Maison Relais Colbert concerne les personnes ayant de 26 à 49 ans et les personnes ayant entre 50 et 65 ans. Comme en 2013 et malgré les mouvements, les hommes accueillis à la Maison Relais sont plus jeunes que les femmes. La moyenne d'âge a quelque peu augmenté et se situe désormais à 45/55 ans.

Concernant les revenus, nous pouvons constater dans le point 2 de cette même annexe que la majorité des résidants perçoit le Revenu de Solidarité Active (RSA). Certains sont bénéficiaires de l'AAH, un peu moins perçoivent des ASSEDIC. A noter que certains résidants cumulent AAH et retraite par exemple. Leur reste à vivre mensuel n'est cependant pas plus élevé.

Cette année, nous n'avons plus de résidants qui perçoivent un salaire à Colbert. Nous pouvons noter également un résidant qui était sans ressources au 31 décembre et qui à ce jour n'est plus accueilli dans la structure.

Quant aux parcours résidentiels des résidants, ils restent similaires à ce que nous constatons lors de notre dernier rapport en 2013 :

- la moitié des résidants a déjà été hébergée en CHRS ;
- 6 résidants ont été hébergés par des tiers ;
- 4 résidants ont déjà fait des séjours en hôpital psychiatrique ;
- 1 résidant a connu l'errance et la rue.

77% des résidents de la structure ont déjà vécu en logement autonome, mais n'ont pas pu le conserver (impayés, insécurité, insalubrité, santé, etc).

Suite aux mouvements et départs dans l'année (évoqués dans le point sur la gestion locative), le nombre de résidents souffrant de problèmes d'alcool est passé à 6 au lieu de 9 en 2013.

Si nous notions alors que pour la première fois depuis 2009, nous n'avons aucun décès à déplorer, nos craintes se sont cependant confirmées. Nous avons perdu en effet 2 résidents des suites de l'alcool à Colbert en 2014.

Le public accueilli reste très fragile et nous mettons en avant les limites des interventions de l'équipe qui pour certains a été cette année une simple veille, voire un accompagnement vers la mort.

Nous avons été particulièrement traumatisés par ces décès et notamment des conditions dans lesquelles ces résidents sont partis. L'impuissance face aux choix des résidents est un sentiment qui est beaucoup revenu. Des remises en question quant à nos implications respectives ont pu avoir lieu et sont venues percuter de plein fouet nos méthodes de travail.

Les résidents ont été touchés de la même manière de ces disparitions brutales. Il s'agissait de leurs voisins et amis. Ils se sont sentis maudits et se demandaient qui serait le suivant parmi eux ! Le groupe a été très ébranlé et difficile à remobiliser. Un résident en particulier s'est mis à consommer davantage d'alcool encore, malgré une hospitalisation. Sa situation s'est très vite aggravée et encore une fois, nous restons impuissants.

◇ Jason

La Maison Relais Jason accueille le même type de public que celle du bâtiment Colbert. Nous y privilégions cependant des personnes dont le profil correspond à une résidence accueil, dans la mesure où elle est censée se transformer en cette forme de structure.

Tout comme à Colbert, nous notons une inégalité dans la proportion hommes-femmes. Elle est même davantage marquée. En effet, avec les départs de 2014, il ne reste plus que 2 femmes sur 14 résidents accueillis !

Par ailleurs, nous pouvons noter toujours dans l'annexe 3, que la tranche d'âge la plus représentée à la Maison Relais Jason concerne les personnes ayant de 26 à 49 ans. Les hommes sont plus jeune que les femmes, tout comme à Colbert. Un seul résident a moins de 25 ans.

Concernant les revenus, nous pouvons constater dans le point 2 (de Jason) de cette même annexe que la majorité des résidents perçoit de l'Allocation Adulte Handicapée (AAH). Une seule résidente perçoit du RSA : une femme qui ouvre des droits à des prestations sociales du fait de ses enfants (confiés à l'aide sociale à l'enfance et non accueillis chez elle), son budget reste viable.

Concernant les parcours résidentiels :

- 12 résidents ont été hébergés en structures collectives : foyers, CHRS, Maison Relais Colbert ;
- 11 résidents ont déjà été locataires ;
- 6 résidents ont fait un passage au CHHM.

78% des résidents de la structure ont déjà vécu en logement autonome, mais n'ont pas pu le conserver (impayés, insécurité, insalubrité, santé, etc).

De manière plus globale, rappelons que le public accueilli par les Maisons Relais Colbert & Jason reste un public fragile, dont le parcours de vie est chaotique. Beaucoup ont du mal à faire confiance et les liens créés avec l'équipe sont parfois les seuls. A l'heure où nous écrivons ces lignes, nous comptabilisons 4 décès depuis juillet 2014, tous pris en charge par l'équipe. Cette dernière est épuisée et tendue. Parmi nous, certains ont dû bénéficier d'un arrêt maladie. Si le temps panse les blessures, chaque situation critique renvoie à des peurs et/ou souvenirs désagréables. Soulignons la force de se relever et le courage de continuer, ainsi que la maturité de cette équipe qui dans ces difficultés a su se renforcer et a appris à compter sur elle-même.

4. Vie quotidienne

Une salle de convivialité est à disposition des résidants en présence des travailleurs sociaux, dans chacune des maisons relais. Cette pièce leur permet de se retrouver dans un lieu chaleureux et de rompre leur isolement et la monotonie de leur quotidien.

Les résidants y viennent essentiellement pour :

- regarder la télévision ;
- se balader sur Internet ;
- lire le journal ;
- boire un café ;
- discuter.

Ils profitent simplement du service mis à disposition par moments, et parfois ont besoin d'être avec quelqu'un. Il arrive que les résidants s'y retrouvent à 4 ou 5 autour d'un café et que des discussions entre eux animent la pièce.

L'équipe des Maisons Relais est présente pendant certains temps de repas, et invite régulièrement les résidants à manger avec elle. Beaucoup ont des journées décalées et sont simplement présents dans la salle pendant que d'autres mangent volontiers avec l'employé présent.

A Colbert, certains événements remettent en cause régulièrement le collectif tout au long de l'année :

- l'hygiène corporelle de certains résidants qui laisse à désirer et fait fuir les résidants présents ;
- le comportement et les dérapages de certains des résidants en état d'ébriété ;
- les changements au sein de l'équipe (départ, stagiaires, maladie).

Cinq résidants environ sont toutefois régulièrement présents, contrairement à une petite dizaine qui quant à eux utilisent le service de façon plus sporadique. 2014 n'a pas été une année facile en terme de gestion collective, tant pour les soucis d'hygiène corporelle accentués en début d'année, que pour recréer le groupe et une cohésion suite aux différents décès.

Certains sont à peine croisés dans les couloirs, d'autres discutent de temps à autre entre deux portes avec l'équipe ou les résidants. La plupart a des liens sociaux avec d'autres personnes (amis, famille) sur l'extérieur de la structure. D'autres se renferment sur eux-mêmes ; il est parfois difficile de les mobiliser.

Nous utilisons un outil afin de pointer quotidiennement les résidants et de s'assurer de leur présence dans le bâtiment. Nous leur demandons de nous tenir informés en cas d'absence prolongée. Il reste indispensable. Chaque absence repérée inquiétait cependant profondément l'équipe terrorisée à l'idée de découvrir un mort de plus.

Quant à Jason, avec les départs, dont certains déplorés, le collectif s'est complètement effondré. Seul un résidant restait présent de manière régulière. Nous notons des hospitalisations fréquentes et des problématiques d'isolement qui se sont renforcées.

L'entretien des parties communes est réalisé en 2014 par une personne employée au sein des Maisons Relais dans le cadre d'un Emploi d'Avenir. Elle intervient environ 10 heures chaque semaine de manière confondue sur les deux structures. Elle apprend ainsi les techniques de base afin de pouvoir les retranscrire auprès du public. Elle a pour projet la formation de moniteur-éducateur qu'elle pourra passer en alternance si elle réussit les épreuves nécessaires à l'entrée.

Les résidants sont toutefois invités à participer au nettoyage de leur vaisselle lorsqu'ils prennent un repas ou un café. En effet, ce n'est pas systématique chez chacun d'eux et même lorsqu'ils le font, il nous arrive de devoir repasser derrière eux.

Les résidants sont par ailleurs responsables de l'entretien de leur logement. L'ensemble demeure très correct dans les deux structures.

L'hygiène dans certains logements reste cependant à désirer et plus particulièrement à la Maison Relais Colbert. Les deux situations que nous notions comme problématique en 2013 se sont toutefois soldées :

- par un décès en juillet 2014. A ce jour, le logement n'est toujours pas disponible. Le sol doit être changé suite à des infiltrations d'urine tenaces ;
- par un départ début 2015 d'une résidante qui logeait dans la structure depuis 2009. Le logement a été récupéré dans un état déplorable et a nécessité une réfection totale.

D'autres résidants entretiennent leur logement mais laissent parfois s'accumuler les tâches ménagères (vaisselle, linge, entre autres). L'équipe reste toutefois vigilante à ce que les débordements éventuels restent acceptables et n'hésite pas le cas échéant à rendre régulièrement visite aux résidants afin de s'assurer de l'état du logement.

De manière plus générale, la vie quotidienne aux Maisons Relais se passe bien :

- ✓ les parties réservées aux Maisons Relais sont respectées ;
- ✓ les logements sont occupés à titre privatif ;
- ✓ une assez bonne participation collective se maintient, malgré les diverses problématiques rencontrées ;
- ✓ les dégradations extérieures restent acceptables et gérables ;
- ✓ les ordures ménagères sont sorties aux endroits adéquats ;
- ✓ le résidant responsable de vols en 2013 a quitté la structure en 2014, stoppant les disparitions par la même occasion ;
- ✓ bagarre et désordre sont liés à la problématique d'alcool ;
- ✓ les nuisances sonores restent sporadiques ;
- ✓ en ce qui concerne le tapage nocturne, il y a eu quelques événements : alcool en majorité ;
- ✓ rien à signaler concernant les visites que peuvent recevoir les résidants ;
- ✓ aucune propagande d'aucune sorte n'est réalisée ;
- ✓ concernant les fumeurs, pas de problèmes en particulier n'a été noté ;
- ✓ alcool : désinhibition, insultes, violence, enfantillages, problèmes de budget, médiation, etc ;
- ✓ aucun problème de drogue n'a été constaté jusqu'à présent, tout du moins dans la vie collective ;
- ✓ un animal de compagnie est autorisé pour les résidants de la Maison Relais ;
- ✓ pour finir, de manière générale, les résidants respectent autrui. Cependant, leurs personnalités et problèmes respectifs leur font parfois dépasser les limites, tant dans la parole que dans l'intrusion dans les bureaux ou au sein d'une conversation. Ils peuvent toutefois entendre les choses et ils sont régulièrement recadrés par les travailleurs sociaux. Souvent aussi, ils culpabilisent et sont amenés à s'excuser auprès d'autres résidants ou de l'équipe, d'eux-mêmes ou aidés par l'équipe.

5. Animations

(cf. annexe 4 – pages 31 à 34 : animations)

Nous avons souhaité mutualisé au maximum les animations entre les Maisons Relais Colbert et Jason.

En plus d'actions prévues et organisées à l'avance, des repas communs ou des soirées jeux de société s'improvisent toujours de manière très fréquente dans chacune des structures.

La télévision reste le pôle d'attraction privilégié. Cependant, nous préférons favoriser des sorties et activités afin d'apprendre aux résidants à s'occuper autrement.

Comme nous pouvons le remarquer en annexe 4, les activités proposées touchent à beaucoup de domaines : alimentation, loisirs, culture, nature, sport...

Le choix des sorties et activités se fait en fonction des demandes des résidants mais aussi de ce qui est proposé sur l'extérieur. Certains résidants restent moteurs dans la mise en place d'activités et proposent leurs idées et envies à d'autres résidants. Ils soudent plus ou moins le groupe et incitent les autres à participer.

Les activités ayant eu le plus de succès concernent essentiellement les domaines de l'alimentation et des loisirs, tout comme en 2013. Nous comptabilisons 9 activités de plus en 2014 qu'en 2013. Le taux de participation le plus élevé a été noté au mois de mars avec près de 73% !

Le taux de participation aux activités et sorties proposées reste de manière générale convenable malgré une baisse notable à compter du mois de juillet (suite aux explications données plus tôt...).

L'alimentation cette année encore a eu un fort succès : entre fondue, repas chinois, crêpes party, croque-monsieurs, barbecues et petits déjeuners, nous avons éveillé les sens des usagers de différentes façons :

- un couscous, confectionné par des résidants ;
- un repas sur le thème de la citrouille ;
- et finalement, la semaine du goût, qui nous a permis de réunir bon nombre de résidants autour de dégustations de mignardises !

Les résidants étant particulièrement sédentaires, beaucoup de sports et découvertes sportives ont été proposés encore cette année ; à noter cependant moins d'entrain qu'habituellement.

Par ailleurs, notre public ayant du mal à ouvrir son esprit vers d'autres horizons que le poste de télévision, nous avons tenté de leur faire découvrir un peu de culture par le biais de visites d'expositions, à la médiathèque, de concerts, de sorties au théâtre, ou au cinéma.

Également, chaque manifestation ou période de l'année nous permet de mettre au place des activités ou sorties : galette des rois, beignets de carnaval, fête des voisins, anniversaires, etc !

Cette année, nous avons tenté de mettre en place des activités bricolage pour décorer les appartements, sans réel succès. L'atelier sur le « conseil budget » a également fait chou blanc...

Mettons en avant en 2014 un voyage sur deux jours en Alsace, avec nuit dans un gîte et visite de la montagne des singes, de la volerie des aigles et du château du Haut-Koenigsbourg !

Les partenaires mobilisés sur l'animation restent toujours très peu nombreux. A noter plutôt des tarifs préférentiels négociés auprès de certains lieux culturels ou d'accession au sport.

Les animations, sorties, activités proposées aux Maisons Relais permettent dans la majorité des cas de rompre l'isolement des résidants. Certains se resocialisent peu à peu et réapprennent à vivre en société.

Pour d'autres, un savoir-vivre doit être réinculqué : respect d'autrui dans toute sa différence, prise de conscience de ses propres défauts pour mieux accepter ceux des autres, respect de son lieu de vie et de son environnement. L'effet de groupe prend toute son ampleur et les résidants ne se font pas de cadeaux entre eux : les remarques faites avec humour (ou non) les remettent gentiment face à la réalité. Notre rôle se limite parfois simplement à un peu de médiation.

Ajoutons le respect des horaires, bien difficile pour certains !

L'année 2012 a permis de remettre en place une forme de « conseil de résidants », que nous avons appelé « réunion de résidants ». Moins formelles, ces réunions ont pu de ce fait attirer plus de monde et deviennent peu à peu un lieu d'échanges et d'écoute pour les résidants. L'équipe peut également utiliser cet outil pour reprendre avec les usagers des points du règlement de fonctionnement et de la vie quotidienne.

En 2014, nous avons pu faire élire des représentants des résidants en créant des semaines de votes, permettant ainsi d'intégrer les résidants dans une dynamique quelque peu citoyenne dans les deux structures.

Nous rencontrons au sein des Maisons Relais Colbert & Jason une équipe investie qui a parfois l'impression d'échouer lorsque peu de résidants sont présents, et se remet en question tout en proposant d'autres sorties voire d'autres méthodes. La motivation reste parfois difficile à conserver lorsque l'investissement ne rencontre pas de retour de la part du public accueilli.

6. Partenaires (hors animation)

(cf. annexe 5 – pages 36 à 39 : partenaires)

Les premières demandes d'admission ont été réceptionnées en octobre 2008. Depuis lors, Colbert a fait son chemin, et Jason s'est intégré dans le décors. En 2014, nous avons eu 25 candidatures de divers partenaires sociaux, soit 11 dossiers de moins qu'en 2013.

Le CCAS a été l'instructeur majoritaire avec quasiment un tiers des demandes d'admission. Notons également le Centre Hospitalier de la Haute-Marne, la Circonscription d'action Sociale, le CHRS ASLO, l'UDAF et le SAVS Bois l'Abbesse.

Certaines demandes d'admission ont été réalisées par des services peu demandeurs habituellement comme le CCAS de Vitry-le-François, l'hôpital de Chaumont ou encore la Protection Judiciaire de la Jeunesse.

Notre partenariat avec les SAVS de l'association « Bois l'Abbesse » et de l'ADASMS dans le cadre des suivis de certains résidants s'est mis en place de façon régulière.

L'accompagnement social est réalisé de manière générale par le CCAS et la Circonscription d'action sociale. Nous notons par ailleurs une augmentation des suivis de l'UDAF notamment dans le cadre de Mesures d'Accompagnement Judiciaire.

Il reste primordial dans la majorité des cas ; n'étant pas réalisé aux Maisons Relais, la coordination avec les différents intervenants est très importante. Lorsque les situations le nécessitent, des synthèses entre partenaires sont réalisées régulièrement afin de réunir le travail de tous les intervenants autour d'une même table et de permettre une approche de la situation dans des conditions optimales.

L'intervention à la Maison Relais Colbert d'une infirmière en psychiatrie tous les mercredis après-midi (à raison de 4h) depuis mars 2009 fait également partie des partenariats importants (CHHM).

En effet, elle connaissait déjà un grand nombre des résidants avant leur arrivée dans la structure et reste très sollicitée.

Elle intervient régulièrement dans la salle de convivialité au sein du groupe présent par des échanges et discussions de tous types. Elle rend visite également aux résidants pour des entretiens individuels et plus personnalisés.

Elle est très sollicitée et son temps d'intervention reste peu élevé au vu de l'importance du nombre de résidants rencontrant des problèmes d'ordre psychologiques ou psychiatriques.

Elle intervient également et de la même manière à la Maison Relais Jason, et ce depuis octobre 2013. Elle rencontre ainsi les résidants les mercredis matin.

Enfin, ajoutons un partenaire oublié ces dernières années, et toutefois important, l'URIOPSS. Dans ce cadre, nous participons 3 à 4 fois par an depuis 2009 à des réunions régionales avec d'autres collègues de résidences sociales de la région Champagne-Ardenne. Ces moments permettent des échanges sur l'actualité sociale mais également d'harmoniser les pratiques, de créer des outils communs et bien entendu de partager les expériences et de se rendre compte que nous ne sommes pas seuls face à certaines difficultés.

En 2013 par exemple, nous avons pu grâce à ce réseau mettre en place une sortie inter-maisons relais au Lac du Der !

Pour prendre tout son sens et favoriser le retour vers l'autonomie de ses résidants, les Maisons Relais doivent s'intégrer à leur environnement social. C'est en favorisant l'ouverture vers l'extérieur, tant au niveau des activités et sorties qu'au niveau des échanges et du travail en commun avec les autres intervenants sociaux, que les résidants pourront utiliser ces services comme un réel tremplin vers un futur logement ordinaire.

CONCLUSION

Les maisons relais restent un dispositif encore récent. A Saint-Dizier, les Maisons Relais Colbert et Jason répondent à un besoin évident et deviennent peu à peu un réflexe pour les partenaires sociaux.

Avec 3 décès en 3 mois, dans des conditions traumatisantes, tant pour l'équipe que pour le public accueilli, l'année 2014 a été une année particulièrement difficile pour les Maisons Relais de Saint-Dizier.

Nous pouvons mettre en avant cette équipe investie, qui a du mérite et remplit ses missions dans des conditions qui nous renvoient facilement à notre solitude et impuissance.

L'analyse des pratiques mensuelles auprès d'Indépendance Way, à Bar le Duc, ainsi que l'augmentation des temps d'échange par l'augmentation du nombre de réunions d'équipe a permis à l'équipe de rebondir dans des difficultés qui lui ont permis de se souder davantage.

A la Maison Relais Colbert, à ce jour, tous les logements libres sont occupés. Il nous reste cependant 2 logements que nous n'avons pas encore pu ré-attribuer : l'un des deux est en cours de réfection (sol à changer) ; quant à l'autre, nous attendons la requête du Tribunal de Grande Instance qui nous permettra de le libérer (décès d'un résidant), les héritiers ne souhaitant pas la succession.

Quant à Jason, nous rencontrons toujours quelques difficultés à afficher complets. A ce jour, nous avons encore 5 logements de libres sur les 20.

Nous avons pu négocier une baisse du loyer mensuel auprès de l'OPH, obtenant ainsi 50 euros de moins sur le résiduel de la redevance des résidents.

Nous notons par ailleurs un partenariat différent avec le Centre Hospitalier de la Haute-Marne, qui nous a permis d'aller à la rencontre de plusieurs médecins afin de mettre en place des projets de soins personnalisés pour les résidents nouvellement accueillis.

2015 sera-t-elle l'année consécration de tous les efforts accomplis ?

Tout reste intrinsèquement lié et se met en place autour des résidents afin de leur permettre une amélioration du quotidien ainsi que de construire leur propre vie.

Les Maisons Relais Colbert et Jason sont des services qui continuent à se faire connaître et qui, au fil des rencontres et fonctionnements, permettent d'approfondir l'analyse des besoins du territoire, avec notamment des lits halte soin santé qui pourraient apporter une plus-value sur le secteur de Saint-Dizier, ainsi que des hébergements adaptés à un public jeune en voie d'insertion.

Ainsi nous inscrivons pour 2015 notre volonté de consolider Jason et revigorer Colbert !

- oOo -

-

Glossaire

AAH : Allocation Adulte Handicapé

ADASMS : Association Dervoise d'Action Sociale et Médico-Sociale

ADOMA : anciennement Sonacotra => Société nationale de construction de logements pour les travailleurs

APAJH : Association Pour Adultes et Jeunes Handicapés

APL : Allocation Personnalisée au Logement

ASLO : Accueil des Sans LOGis

ASSEDIC : ASSociation pour l'Emploi Dans l'Industrie et le Commerce

CAS : Circonscription d'Action Sociale

CCAS : Centre Communal d'Action Sociale

CHHM : Centre Hospitalier de la Haute-Marne

CHRS : Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale

CHS : Centre Hospitalier Spécialisé

CIDFF : Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles

CSAPA : Centre de Soins, d'Accompagnement et de Prévention en Addictologie

FJT : Foyer de Jeunes Travailleurs

FSL : Fonds de Solidarité Logement

MR : Maison Relais

OPH : Office Public de l'Habitat

RAC : Relais Accueil Chaumontais

RSA : Revenu de Solidarité Active

SAMSAH : Service d'Accompagnement Médico-Social pour Adultes Handicapés

SAVS : Service d'Accompagnement à la Vie Sociale

SDF : Sans Domicile Fixe

SIAO : Service Intégré d'Accueil et d'Orientation

SNCF : Société Nationale des Chemins de fer Français

TISF : Technicien en Intervention Sociale et Familiale

UDAF : Union Départementale des Associations Familiales

URIOPSS : Union Régionale Interfédérale des Œuvres Privées Sanitaires et Sociales

ANNEXES

Annexe 1 :

Commissions d'admission

COMMISSIONS D'ADMISSION

Commission d'admission	Membres présents						Dossiers présentés	Avis favorable	En attente	Refusé
	OPH	CCAS	CAS	MR	Direction	STAO				
13/11/08	X	X	X	X	X	/	3	2	1	0
16/12/08	X	X	X	X	X	/	4	3	1	0
23/01/09	X	X	X	X	X	/	4	3	1	0
12/02/09	X	X	X	X	X	/	5	3	2	0
05/03/09	X	X	X	X	X	/	4	2	1	1
26/03/09	X	X		X	X	/	6	2	4	0
14/04/09	X	X		X	X	/	6	5	1	0
12/05/09	X	X	X	X		/	4	4	0	0
16/06/09	X	X		X	X	/	3	2	0	1
16/07/09		X	X	X		/	1	0	1	0
28/08/09		X	X	X		/	4	1	1	2
25/09/09	X	X	X	X	X	/	1	0	0	1
06/11/09	X	X	X	X	X	/	2	0	0	2
22/01/10	X	X	X	X	X	/	4	1	1	2
23/04/10	X		X	X	X	/	10	2	2	6
16/09/10	X	X	X	X	X	/	6	1	1	4
18/11/10	X	X	X	X	X	/	3	1	0	2
20/12/10				X	X	/	4	2	0	2
28/04/11	X		X	X	X	/	5	2	0	3
08/09/11	X	X	X	X	X	X	4	1	2	1
03/11/11	X	X		X	X		4	3	0	1
08/12/11		X		X	X	X	3	2	1	0
09/02/12	X	X	X	X	X		3	3	0	0
01/03/12	X		X	X	X	X	2	1	0	1
04/04/12	X	X	X	X	X	X	2	1	1	0
16/05/12	X	X	X	X	X		1	1	0	0
28/06/12	X	X	X	X	X	X	9	6	1	2

08/08/12	X		X	X	X		2	1	0	1
27/09/12	X	X	X	X	X	X	3	2	1	0
08/11/12	X	X	X	X		X	6	4	2	0
05/12/12	X	X	X	X	X		2	1	0	1
17/01/13	X	X	X	X	X		4	2	1	1
15/02/13	X	X		X	X	X	2	0	0	2
14/03/13	X	X	X	X		X	4	2	2	0
11/04/13		X	X	X	X		2	0	2	0
16/05/13	X		X	X	X	X	3	3	0	0
20/06/13	X		X	X	X		2	1	0	1
08/08/13	X		X	X			7	4	2	1
26/09/13	X	X	X	X		X	2	0	1	1
17/10/13	X	X		X		X	3	1	1	1
28/11/13	X		X	X	X	X	3	1	0	2
16/01/14	X	X	X	X	X	X	3	1	0	2
27/02/14	X	X	X	X	X		1	1	0	0
17/04/14	X	X	X	X	X	X	2	1	0	1
05/06/14		X	X	X	X	X	6	2	0	4
07/08/14			X	X	X	X	4	0	1	3
26/09/14		X	X	X	X	X	3	1	0	2
20/11/14	X	X	X	X	X	X	2	1	1	0
08/01/15	X	X	X	X	X	X	2	1	1	0
12/02/15	X		X	X	X	X	3	2	0	1
12/03/15	X	X		X	X	X	5	3	0	2
16/04/15		X	X	X	X		3	1	0	2

Total :	185	90	37	59
---------	-----	----	----	----

Moyenne par commission :

4,71 sur 5,63	3,56	1,73	0,71	1,13
---------------	------	------	------	------

Total des commissions : 52

Intégration d'un nouveau membre à la commission d'admission à compter du 08/09/11 : le SIAO52 (19 commissions sans le SIAO).

Mise à jour le 21 avril 2015

Annexe 2 :

Gestion locative

COLBERT
GESTION LOCATIVE
2014

Nombre de places : 25
Nombre de logements : 25

	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre
Entrées	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0
Sorties	0	0	0	0	0	0	-1	0	-2	0	-1	0
Résidents	25	25	25	25	25	25	24	24	22	22	22	22
% occupation	100	100	100	100	100	100	96	96	88	88	88	88
Paiement redevance	25	25	25	25	25	25	24	24	21	21	18	15
% paiement	100	100	100	100	100	100	100	100	95,45	95,45	81,82	68,18

	TOTAL	Moyenne / mois
Nombre d'entrées	2	0,17
Nombre de sorties	-4	-0,33
Nombre de résidents	22	-
% d'occupation actuel	88	-
% de recouvrement de redevance (paiement)	-	95,08

Mise à jour le 5 mai 2015

JASON
GESTION LOCATIVE
2014

Nombre de places : 20
Nombre de logements : 20

	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre
Entrées	0	1	1	0	0	0	0	0	0	1	0	0
Sorties	0	0	-1	0	-1	-1	0	-1	-1	0	0	0
Résidents	16	17	17	17	16	15	15	14	13	14	14	14
% occupation	80	85	85	85	80	75	75	70	65	70	70	70
Paiement redevance	16	17	17	17	16	15	15	14	13	12	13	12
% paiement	100	100	100	100	100	100	100	100	100	85,71	92,86	85,71

	TOTAL	Moyenne / mois
Nombre d'entrées	3	0,25
Nombre de sorties	-5	-0,42
Nombre de résidents	14	-
% d'occupation actuel	70	-
% de recouvrement de redevance (paiement)	-	97,02

Mise à jour le 5 mai 2015

Annexe 3 :

Public

I) Sexe et âge

	TOTAL au 31/12/14	%	Moyenne d'âge
Hommes	14	63,64	45
- de 25 ans	1	7,14	-
De 26 à 49 ans	7	50	-
De 50 à 65 ans	6	42,86	-
+ de 66 ans	0	0	-
Femmes	8	36,36	46,5
- de 25 ans	1	12,5	-
De 26 à 49 ans	3	37,5	-
De 50 à 65 ans	4	50	-
+ de 66 ans	0	0	-
TOTAL	22	100	45,55
- de 25 ans	2	9,09	-
De 26 à 49 ans	10	45,45	-
De 50 à 65 ans	10	45,45	-
+ de 66 ans	0	0	-

II) Type de revenus

	TOTAL au 31/12/14	% (pour 22 résidents)
RSA	11	50
AAH	6	27,27
ASSEDIC	4	18,18
Indemnités journalières	0	0
Salaire	0	0
Retraite	1	4,55
Invalidité	1	4,55
Veuvage	0	0
Prestations familiales autres	0	0
Sans ressources	1	4,55
Autres	0	0
TOTAL	24	100

Parfois, cumul de plusieurs ressources pour un même résident !

III) Parcours résidentiel

	TOTAL au 31/12/14	% (pour 22 résidents)
<i>Logement autonome</i>	17	77,27
locataire	16	72,73
sous-locataire	0	0
propriétaire	1	4,55
<i>Structure collective</i>	14	63,64
CHRS	11	50
FJT	0	0
hôtel	1	4,55
autre	2	9,09
<i>Hébergement Tiers</i>	6	27,27
famille	1	4,55
amis	4	18,18
autre	1	4,55
<i>SDF</i>	1	4,55
<i>Habitat mobile</i>	0	0
<i>CHHM - CHS</i>	4	18,18
TOTAL	42	100

Autre structure collective : centre de détention ; autre hébergement tiers : famille d'accueil.

Parfois plusieurs types de logement pour un seul résident !

Mise à jour le 4 mars 2015

I) Sexe et âge

	TOTAL au 31/12/14	%	Moyenne d'âge
Hommes	12	85,71	44,67
- de 25 ans	1	8,33	-
De 26 à 49 ans	7	58,33	-
De 50 à 65 ans	4	33,33	-
+ de 66 ans	0	0	-
Femmes	2	14,29	46
- de 25 ans	0	0	-
De 26 à 49 ans	1	50	-
De 50 à 65 ans	1	50	-
+ de 66 ans	0	0	-
TOTAL	14	100	44,86
- de 25 ans	1	7,14	-
De 26 à 49 ans	8	57,14	-
De 50 à 65 ans	5	35,71	-
+ de 66 ans	0	0	-

II) Type de revenus

	TOTAL au 31/12/14	% (pour 14 résidents)
RSA	1	7,14
AAH	9	64,29
ASSEDIC	2	14,29
Indemnités journalières	0	0
Salaire	2	14,29
Retraite	1	7,14
Invalité	0	0
Veuvage	0	0
Prestations familiales autres	0	0
Sans ressources	0	0
Autres	0	0
TOTAL	15	100

Parfois, cumul de plusieurs ressources pour un même résident !

III) Parcours résidentiel

	TOTAL au 31/12/14	% (pour 14 résidants)
<i>Logement autonome</i>	11	78,57
locataire	11	78,57
sous-locataire	0	0
propriétaire	0	0
<i>Structure collective</i>	12	85,71
CHRS	4	28,57
FJT	1	7,14
hôtel	0	0
autre	7	50
<i>Hébergement Tiers</i>	4	28,57
famille	4	28,57
amis	0	0
autre	0	0
<i>SDF</i>	0	0
<i>Habitat mobile</i>	0	0
<i>CHHM - CHS</i>	6	42,86
TOTAL	33	100

Autre structure collective : foyer ADOMA, foyer de l'enfance, Foyer Médico-Educatif ADASMS, Maison Relais Colbert.

Parfois plusieurs types de logement pour un seul résidant !

Mise à jour le 17 mars 2015

Annexe 4 :

Animations

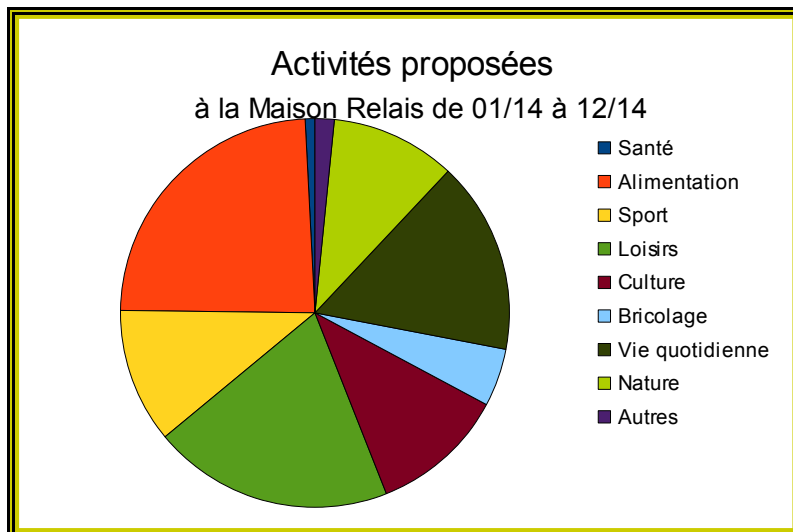
I) Activités : qualité et quantité

	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre
Santé	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1
Alimentation	6	3	2	1	3	1	3	2	2	3	2	2
Sport	1	2	0	2	1	5	1	0	1	0	1	0
Loisirs	4	2	3	3	0	2	1	2	1	1	3	3
Culture	0	1	0	3	2	1	1	0	1	2	2	1
Bricolage	0	0	2	1	0	0	0	0	0	0	1	2
Vie quotidienne	2	1	5	2	2	0	2	0	3	0	3	0
Nature	0	1	2	2	2	1	1	1	2	0	1	0
Autres	0	0	0	1	0	1	0	0	0	0	0	0
TOTAL	13	10	14	15	10	11	9	5	10	6	13	9

Vie quotidienne : réunion de résidents, nettoyage des véhicules, nettoyage abords et déchetterie, se déplacer en bus (par le biais d'un jeu/support créé par l'équipe), élection de résidents, conseil budget, jardinage, atelier peinture (embellissement cursives Jason), décoration de Noël.

Autres : sortie Emmaüs, visite de la SPA.

	TOTAL
Santé	1
Alimentation	30
Sport	14
Loisirs	25
Culture	14
Bricolage	6
Vie quotidienne	20
Nature	13
Autres	2
TOTAL	125



II) Participation du public

	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre
Santé	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1
Résidants présents	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2
Alimentation	6	3	2	1	3	1	3	2	2	3	2	2
Résidants présents	49	18	4	11	23	6	19	16	8	26	19	10
Sport	1	2	0	2	1	5	1	0	1	0	1	0
Résidants présents	4	5	0	9	5	19	3	0	3	0	1	0
Loisirs	4	2	3	3	0	2	1	2	1	1	3	3
Résidants présents	22	14	13	13	0	15	5	8	8	6	9	15
Culture	0	1	0	3	2	1	1	0	1	2	2	1
Résidants présents	0	4	0	8	8	3	3	0	4	4	7	5
Bricolage	0	0	2	1	0	0	0	0	0	0	1	2
Résidants présents	0	0	6	9	0	0	0	0	0	0	2	2
Vie quotidienne	2	1	5	2	2	0	2	0	3	0	3	0
Résidants présents	13	5	49	8	12	0	6	0	16	0	17	0
Nature	0	1	2	2	2	1	1	1	2	0	1	0
Résidants présents	0	4	8	15	10	8	6	3	9	0	2	0
Autres	0	0	0	1	0	1	0	0	0	0	0	0
Résidants présents	0	0	0	6	0	4	0	0	0	0	0	0
TOTAL activités	13	10	14	15	10	11	9	5	10	6	13	9
TOTAL présents	88	50	80	79	58	55	42	27	48	36	57	34
Présents maximum	126	69	109	117	81	75	73	40	73	56	90	57
Entrées	1	1	1	0	0	0	0	0	0	1	1	0
Sorties	0	0	-1	0	-1	-1	-1	-1	-3	0	-1	0
Résidants	41	42	42	42	41	40	39	38	35	36	36	36
Taux participation des résidants	69,84	72,46	73,39	67,52	71,6	73,33	57,53	67,5	65,75	64,29	63,33	59,65

	TOTAL	Moyenne
Activités	125	10,42
Présents	654	54,5
Présents maximum	966	80,5
Taux de participation	/	67,18

Présents maximum : nombre de résidents maximum possible par activité, que ce soit en fonction du nombre de places disponibles ou en fonction du nombre d'invitations lancées.

III) Partenaires mobilisés sur les animations

Partenariats : Cinéquai de Saint-Dizier (tarifs réduits) ; le Centre Technique Régional de la Consommation de Lorraine (brochures « Budget ficelé... soucis balayés ! » fournies gracieusement) ; Cultures du cœur (places de cinéma, places foire de Châlons-en-Champagne) ; CHRS SOS Femmes Accueil (prêt salle de sport) ; CCAS (places pour semaine bleue) ; Centre de Dépistage Anonyme et Gratuit de Saint-Dizier.

Mise à jour le 4 mars 2015

Annexe 5 :

Partenaires

Partenariat
 2014

I) Partenaires introduisant une demande d'admission *A jour, dernier dossier rentré n°193*

	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre
CCAS	0	0	1	1	2	0	1	1	0	0	1	1
ASLO	0	0	0	1	0	0	0	0	0	1	0	0
UDAF	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0
CAS St Dizier	0	0	1	1	0	0	0	0	0	0	0	1
CHHM	0	1	1	0	0	1	0	0	0	0	0	1
SOS FA	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
APAJH	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
CAS Chaumont	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
ADASMS	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Bois l'Abbesse	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0
Autres	0	1	2	1	0	0	0	1	1	0	0	0
TOTAL	0	2	5	4	3	2	1	2	1	1	1	3

Autres => Protection Judiciaire de la Jeunesse ; hôpital de Chaumont ; Maine de Biran Chaumont ; CCAS de Vitry le François ; RAC Chaumont ; CAS Joinville .

	TOTAL
CCAS	8
ASLO	2
UDAF	1
Circonscription d'Action Sociale St Dizier	3
CHHM	4
SOS FA	0
APAJH	0
Circonscription d'Action Sociale Chaumont	0
ADASMS	0
Bois l'Abbesse	1
Autres	6
TOTAL	25

II) Partenaires réalisant l'accompagnement social des résidents

	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre
CCAS	1	3	0	2	1	1	5	3	0	0	2	3
ASLO	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
UDAF	1	5	2	3	2	1	4	4	4	3	2	2
CAS	1	4	2	2	1	0	0	2	2	3	0	3
CHS	2	2	1	0	0	0	2	1	1	0	1	2
APAJH	0	2	0	1	1	1	2	1	2	0	0	0
SOS FA	3	0	0	0	1	0	0	1	0	0	0	0
SAVS-SAMSAH	3	3	2	2	1	1	6	1	1	4	2	4
Autres	2	3	0	0	1	1	0	0	1	0	1	1
TOTAL	13	22	7	10	8	5	19	13	11	10	8	15

Autres => CSAPA ; service de tutelle du Bois l'Abbesse ; service social de la SNCF ; Pôle Emploi.

	Moyenne par mois
CCAS	1,75
ASLO	0
UDAF	2,75
Circonscription d'Action Sociale	1,67
CHS	1
APAJH	0,83
SOS Femmes Accueil	0,42
SAVS-SAMSAH	2,5
Autres	0,83
TOTAL	11,75

III) Autres partenaires et types de partenariat

- Isabelle LEFEVRE – infirmière en psychiatrie intervenant 4h/semaine depuis mars 2009 à la Maison Relais Colbert ; et depuis octobre 2013 à la Maison Relais Jason ;
- CCAS – liste des locataires donnée et mise à jour régulièrement ; après signature d'une convention, mise à disposition de la buanderie de la Maison Relais Colbert aux locataires du CCAS en présence de l'équipe ;
- Tremplin 52 : intervention hebdomadaire (ménage) ;
- OPH : référents de proximité lors de nuisances dues aux locataires OPH et pour la vie et l'entretien des bâtiments ;
- URIOPSS – rencontres régionales annuelles avec d'autres collègues, pour harmonisation d'outils communs et échanges de pratiques.

Mise à jour le 7 mai 2015